



AR_2026_09

ARRETE
de délégation de fonction et de signature à
Monsieur Mickael DERANGEON,
7^{ème} Vice-Président
Recherche et innovation pour la qualité de
l'eau

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-9,

Vu les statuts d'atlantic'eau

Vu la délibération du Comité Syndical CS_2026_24 du 5 juin 2026 fixant à 11 le nombre de Vice-présidents,

Vu la délibération du Comité Syndical CS_2026_25 et le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 5 juin 2026 constatant l'élection de Monsieur Mickael DERANGEON en qualité de 7^{ème} Vice-Président,

Vu la délibération du Comité Syndical CS_2026_28 du 5 juin 2026 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical,

Considérant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents ou, en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Bureau ou agents,

ARRETE

Article 1er : Monsieur Mickaël DERANGEON, 7^{ème} Vice-président, est chargé de mener la politique relative à la « Recherche et innovation pour la qualité de l'eau » sur le territoire d'atlantic'eau

Pour les thématiques suivantes est ainsi données à Monsieur Mickaël DERANGEON à l'effet de :

- ⇒ Définir et coordonner une stratégie partagée à l'échelle du syndicat visant à faire d'atlantic'eau un pôle de référence en matière de qualité de l'eau
- ⇒ Consolider, animer et suivre les actions visant à identifier les sources de pollution dans l'eau brute et l'eau potable (méthode, analyse et veille ...) et mettre en place une veille des études portant sur les effets sur la santé

- ⇒ **Consolider, animer et suivre les actions visant à évaluer l'efficacité des filières de traitement de l'eau potable**
- ⇒ **Consolider, animer et suivre les actions visant à préfigurer un observatoire de l'eau en partenariat avec les acteurs publics et privés afin d'orienter les investissements d'atlantic'eau, garant de la transparence de l'information auprès du grand public, de la diffusion de la connaissance**
- ⇒ **Consolider, animer et suivre les partenariats avec les acteurs concernés (pouvoirs publics, milieu de la recherche, collectivités compétentes dans le grand cycle de l'eau, y compris à l'international) et développer la recherche de financements au profit des actions innovantes d'atlantic'eau dans le domaine de la qualité de l'eau potable**
- ⇒ **S'assurer de la mise en œuvre du contrôle sanitaire renforcé des eaux (élaborer un programme analytique complémentaire aux obligations réglementaires, suivre les alertes)**
- ⇒ **Suivre les dossiers de demandes de dérogation aux limites de qualité de l'eau destinée à la consommation humaine**
- ⇒ **Veiller à la prise en compte des enjeux de recherche et innovation pour la qualité de l'eau dans la démarche de sécurisation sanitaire des eaux et prendre toute décisions utiles en ce sens dans le cadre de la démarche de résilience des infrastructures**
- ⇒ **Signer au nom du Président, tous actes ressortissant des domaines suivants :**
 - Consignes aux délégataires pour la mise en œuvre de la politique sanitaire
 - Procédure de demande de dérogation aux limites de qualité pour les eaux destinées à la consommation humaine
 - Echanges avec les autorités sanitaires sur le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau
- ⇒ **Présider et animer le Comité scientifique et à cet effet signer tous documents relatifs aux réunions de ladite commission**

Article 2 : Monsieur Mickael DERANGEON, 7^{ème} Vice-président, est chargé de « La ressource en eau sur le secteur Pays de Retz »

Pour les thématiques suivantes est ainsi données à Monsieur Mickael DERANGEON à l'effet de :

- ⇒ **Représenter atlantic'eau auprès des organisations professionnelles agricoles locales et autres organismes locaux en lien avec la ressource en eau**
- ⇒ **Suivre les programmes de reconquête qualitative et quantitative de la ressource en eau : nappes grenelle, accords de territoires, actions portées par atlantic'eau...**
- ⇒ **Suivre la mise en œuvre de la réglementation relative à la protection des captages conformément au code de la santé publique**
- ⇒ **Signer au nom du Président, tous actes, décisions, conventions ressortissant des domaines suivants sur les territoires précités :**
 - Dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages : approbation des conventions et leurs avenants

fixant les modalités d'indemnisation des propriétaires, ayant droits et exploitants pour tous les préjudices matériels, directs et certains qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la mise en place des servitudes instaurées par les périmètres de protection, dans le cadre des règles définies par le Bureau syndical

Article 3 : Monsieur Mickaël DERANGEON, 7^{ème} Vice-président, est chargé du suivi de « La commission territoriale du Pays de Retz »

Délégation de fonction et de signature permanente est ainsi donnée à Monsieur Mickaël DERANGEON à l'effet de :

- ⇒ **Présider et animer la commission territoriale, signer tout document relatif aux réunions de ladite commission (convocations, comptes rendus...)**
- ⇒ **En lien avec chaque Vice-Président disposant d'une compétence fonctionnelle, assurer la représentation d'atlantic'eau sur le territoire Pays-de-Retz notamment pour :**
 - le suivi de l'exécution des travaux relevant de la compétence transport/distribution et production
 - la gestion des relations avec l'exploitant
 - la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau,
 - le suivi des recherches en eau
 - l'émission préalable d'avis portant sur :
 - les travaux urgents d'extension, renforcement, renouvellement, modification du réseau d'eau potable
 - les demandes d'annulations de créances d'eau impayées qui lui sont soumises par le Président ou son Représentant,
 - les demandes de remises gracieuses, qui lui sont soumises par le Président ou son Représentant, pour les cas de fuites d'eau après compteurs présentant une situation particulière non prévue dans les règles générales fixées par le comité syndical d'atlantic'eau
 - la gestion à l'amiable des litiges
 - l'assistance au Président ou son Représentant pour le suivi des dossiers fonciers

Article 4 : Pour les thématiques suivantes est ainsi données à Monsieur Mickael DERANGEON à l'effet de :

- ⇒ **Assurer, en accord avec le Président, la représentation d'atlantic'eau et la communication, auprès du grand public, de la presse et des partenaires, sur les sujets couverts par l'ensemble de ses délégations thématiques et territoriale.**

Article 5 : Tout document signé par Monsieur Mickael DERANGEON en application de cette délégation, doit comporter sous la signature de son auteur, en caractères lisibles : son prénom, son nom et sa qualité ainsi que « pour le Président et par délégation »

Article 6 : En cas d'empêchement de Monsieur Mickael DERANGEON, 7^{ème} Vice-président, la délégation de fonctions est donnée dans les domaines ci-dessus énumérés à Monsieur Frédéric MILLET, Président d'atlantic'eau.

- ⇒ **En cas d'empêchement de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'atlantic'eau, la délégation de fonctions est donnée dans les domaines ci-**

dessus énumérés à Monsieur Yves TAILLANDIER, 4^{ème} Vice-président d'atlantic'eau.

Article 7 : Le présent arrêté prend effet après accomplissement des mesures de publicité. La délégation de signature subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée par le Président.

⇒ Elle devient caduque en cas de cessation de fonction du délégataire, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Président.

Article 8 : Le Président, le 7^{ème} Vice-Président et le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

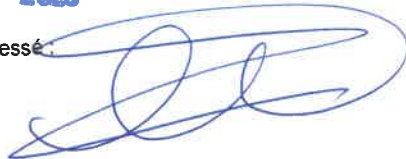
Fait à NANTES, le 11 JUIN 2026



Frédéric MILLET
Président

Notifié le 11 JUIN 2026

Signature de l'intéressé



Publié le 11 juin 2026

AR_2026_09

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.